

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

VALNEVA SE

DECLARANT : Michel GRECO, Membre du Conseil de Surveillance de Valneva SE
INSTRUMENT FINANCIER : Autres types d'instruments financiers
NATURE DE L'OPÉRATION : Cession
DATE DE L'OPÉRATION : 27 janvier 2015
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 13 mars 2015
LIEU DE L'OPÉRATION : Vienna Stock exchange
PRIX UNITAIRE : 0,359 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION : 174,47 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Cession de droits préférentiels de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital VALNEVA (période de souscription des actions nouvelles ouverte du 15 janvier 2015 jusqu'à la clôture de la séance de bourse du 28 janvier 2015) Cf. Note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé le visa n° 15-020 par décision en date du 12 janvier 2015